

Fonctionnement des compacteurs à déchets disposés sur le territoire communal



Quatre machines disposées :

- à la déchetterie de Rueyres-St-Laurent
- à la déchetterie de Farvagny
- à la déchetterie de Rossens
- à côté du Centre forestier, Route de la pépinière 110, Vuisternens-en-Ogoz

Tableau de commande



IMPORTANT

Conserver votre carte au sec, la protéger de la chaleur, ne pas la plier et ne pas la tenir à proximité d'un aimant ou d'un appareil émettant des ondes.

Vous avez la possibilité de mettre, en une seule fois :

- 3 sacs de 35 litres ou
- 2 sacs de 60 litres ou
- 1 sac de 110 litres

Poids maximum 100 kg, la facturation est au poids et non au nombre d'utilisation

1. **Présenter la carte, la porte d'accès s'ouvre automatiquement.**
2. Déposer vos sacs de déchets dans la chambre de pesage.
Ne pas trop remplir la cuve. **Toujours déposer les déchets dans un sac fermé. Rien ne doit empêcher la fermeture du portillon.**
3. Appuyer sur « START », la porte se ferme automatiquement, votre sac est pesé et le poids s'affiche à l'écran.
4. L'opération est terminée.

En cas de problème avec la carte (détérioration, perte), contactez le Service du contrôle de l'habitant au 026 552 59 03 ou habitant@commune-gibloux.ch.

En cas de problème technique avec la machine (compacteur), une alarme automatique se déclenche auprès du Service technique qui procédera à l'intervention.

En cas de panne de machine à un endroit, prière de déposer vos sacs dans une autre machine située sur le territoire communal. Nous vous rappelons qu'il est interdit de laisser des sacs devant le compacteur